



## **Face à l'ampleur de la crise, notre seule priorité :**

### **La protection de la santé de toutes et tous**

Dans un communiqué de presse en date du mercredi 8 avril, la CFDT et le Medef s'expriment ensemble pour rappeler leur mobilisation pour « assurer des conditions sanitaires optimales, maintenir un minimum d'activité, préserver les emplois les entreprises ».

Le comité Régional CGT s'oppose au discours ambiant sur une prétendue « union sacrée » qui serait nécessaire pour faire face à la crise. La CGT rappelle que selon les experts scientifiques ou les médecins, le moyen le plus efficace pour lutter contre le COVID-19, c'est le confinement ! Il y a donc urgence à définir, comme cela s'est fait en Italie et en Espagne, les activités vitales au fonctionnement du pays. Les autres doivent fermer leurs portes en mettant en chômage partiel les salariés avec un paiement à 100% de leurs salaires. Un décret « d'état de catastrophe sanitaire » pourrait le permettre. La CGT a fait sa propre liste des activités essentielles et est disponible pour en discuter.

Dans un contexte de confinement prolongé au-delà du 15 avril, le lieu de contamination par excellence du Covid 19 aujourd'hui se fait sur le lieu de travail ou dans le cadre des déplacements pour se rendre à son activité professionnelle.

Alors que la France est toujours confrontée à une pénurie de matériels (masques, gel hydroalcoolique, gants, ...), et que les personnels de santé mais aussi celles et ceux exerçant une activité dans des secteurs essentiels (aide à la personne, agroalimentaire, commerce, soignants, médicosocial, services de ramassage des déchets, nettoyage, ...) ne disposent pas des équipements nécessaires, la priorité est la réquisition de tous ces matériels de protection pour ces travailleurs et travailleuses. Le test de dépistage du Covid 19 doit être obligatoire pour tous ces personnels.

Le gouvernement s'est engagé à aider les entreprises et que chaque semaine, de nouvelles annonces sont faites dans ce sens. Par contre, aucune décision gouvernementale pour interdire le versement de l'ensemble des dividendes aux actionnaires alors que les sociétés du CAC 40 s'apprêtaient à leur verser 54.3 milliards d'euros. Cette somme serait plus utile pour la solidarité. Les collectivités locales ont aussi activé de nombreux dispositifs d'aides aux entreprises. Le comité régional CGT exige un suivi et un contrôle de ces aides publiques.

Et pour les salarié-es, c'est plus que double peine : Baisse des revenus ; Pas d'allègements pour le paiement de leurs factures ; Augmentation des prix à la consommation ; Inégalités d'accès pour assurer la continuité scolaire... Que dire aussi de la peur d'aller travailler ; du chantage à l'emploi ; des scandaleuses mesures dérogatoires au code du travail.

La CGT rappelle que sans décret d'application, des directions d'entreprises ne peuvent mettre en place la mesure dérogatoire au temps de travail. Elles seraient dans l'illégalité. Drôle de conception de la protection de la santé des salarié-es de faire travailler jusqu'à 60 heures par semaine !

Le dialogue social prôné par le Medef et la CFDT se heurte très souvent à un patronat n'acceptant pas la démocratie sociale en s'opposant au renforcement des droits des salariés dans les entreprises. Il est vrai qu'avec la complicité de la CFDT, il peut s'appuyer sur toutes les lois remettant en cause le code du travail. Or, la CGT constate que là où elle est présente, dans cette période de crise sanitaire, des avancées ont été obtenues pour la protection des salariés. Mais trop de salarié-es sont privé-es d'instances représentatives du personnel, de présence syndicale et seul-es face à leur direction.

Pour conclure, et parce que la situation est très grave, le comité régional CGT réitère sa demande d'une conférence sociale en présence de la Préfecture, de la Direccte, du conseil régional, de l'ARS, des organisations patronales et syndicales afin que des décisions sanitaires et sociales favorables à la population et aux salarié-e-s soient prises dans les meilleurs délais.

Angers, jeudi 9 avril 2020

Comité régional CGT Pays de la Loire, 14 place Louis Imbach 49100 ANGERS.  
Francine DESNOS  
Secrétaire comité régional CGT Pays de la Loire 06 08 54 83 39